

Communiqué de presse

Charte d'engagement pour une relance de la création de la valeur et de sa répartition équitable au sein des filières agroalimentaires françaises L'ANIA SALUE LA SIGNATURE HISTORIQUE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT PAR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIERE ALIMENTAIRE ET APPELLE A SON RESPECT POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT L'ALIMENTATION DE DEMAIN

Paris, le 14/11/2017 L'ANIA salue la signature historique, ce jour, d'une charte d'engagement en présence de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et aux côtés de tous les acteurs de la filière : la FNSEA, l'APCA, la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne, les Jeunes Agriculteurs, le Modef, Coop de France, la Feef, les enseignes de la FCD (Auchan, Casino, Carrefour, Cora, Lidl, Système U), Intermarché et Leclerc. Dans l'attente de mesures législatives annoncées par le Président de la République pour 2018, cette charte pose le socle de nouvelles relations saines et apaisées entre tous les acteurs de la filière, conditions primordiales pour construire et garantir collectivement demain une alimentation plus saine, plus sûre, plus durable et accessible à tous.

Alors que la guerre des prix détruit de la valeur dans l'ensemble de la filière depuis près de 5 ans, la signature de cette charte doit permettre pour la première fois aux agriculteurs, industriels et distributeurs de dialoguer dans un cadre juste et respectueux où chacun pourra vivre correctement et dignement de son travail. L'objectif est de recréer de la valeur et de la confiance entre les acteurs en garantissant que l'esprit constructif des Etats généraux de l'alimentation puisse s'appliquer dès les négociations commerciales de 2018.

En signant cette charte, l'ANIA et les entreprises alimentaires qu'elle représente, démontrent leur capacité d'engagement. Elles prennent leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires de la filière mais également des consommateurs afin de recréer un cercle vertueux. Mettre un terme à la guerre des prix redonne aux entreprises alimentaires des perspectives leur permettant d'investir pour l'intérêt de tous, du producteur au consommateur.

L'ANIA est consciente que cette charte ne se substitue pas à la loi annoncée par le Président de la République pour début 2018, qui doit notamment intégrer le relèvement du SRP et l'encadrement des promotions, elle sera donc extrêmement vigilante à ce que ces engagements soient respectés. A cet effet, l'ANIA a réactivé et renforcé début novembre son <u>Observatoire des négociations commerciales</u> qui a pour mission de recueillir les signalements des fournisseurs qui seraient confrontés à des pratiques abusives de la grande distribution et d'agir en cas de dérives.

« La signature de cette charte d'engagement, inscrite dans la démarche des Etats généraux de l'alimentation, constitue un événement majeur, une prise de conscience exceptionnelle et remarquable par tous les acteurs de la filière, accompagnés par les pouvoirs publics. Tous, nous avons acté notre engagement à travailler ensemble pour proposer aux consommateurs une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. L'ANIA sera attentive à ce que les prochaines négociations commerciales respectent cet état d'esprit et anticipent la loi à venir pour garantir, enfin, aux agriculteurs un revenu décent et à nos entreprises les conditions de retrouver le chemin de la croissance et de l'investissement », déclare Jean-Philippe Girard, Président de l'ANIA.

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 19 fédérations nationales sectorielles et 20 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 172 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 427 213 salariés. L'ANIA_est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation, www.ania.net